

LE DÉPISTAGE BVD

UN DÉMARRAGE RÉUSSI !

LA MISE EN APPLICATION DE L'ARRETÉ MINISTÉRIEL DU 31 JUILLET 2019 DONNE DES PREMIERS CHIFFRES ENCOURAGEANTS.

C'est une méthode simple, rapide et efficace !

Pourquoi boucler à la naissance ?

- **IDENTIFIER** – la boucle permet d'attribuer le N° à 10 chiffres de l'animal
- **PRÉLEVER** – pendant la pose, un prélèvement de cartillage aura lieu
- **DÉPISTER** – afin de détecter précocement les IPI
- **CERTIFIER** – qualifier l'animal non porteur de la maladie

Les 4 points forts :

- **AUTONOMIE** – prélèvement par l'éleveur
- **PRATICITÉ** – Tout inclus (trocart de prélèvement, enveloppe affranchie)
- **MESURÉ** – une analyse pour statuer 2 animaux

En effet, si le veau présente un résultat négatif, il sera certifié NON IPI et sa mère le sera également.

- **RAPIDITÉ** – détection des IPI dès la naissance

La BVD n'est pas une maladie anodine !

Un résultat défavorable entrainera obligatoirement un plan d'assainissement et/ou une enquête épidémiologique.

La BVD c'est quoi ?

C'est un virus qui impacte le fœtus entre le 1^{er} et le 5^{ème} mois de gestation. Son effet catastrophique est néfaste pour votre troupeau :

AVORTEMENTS **DIARRHÉES**

PROBLEMES RESPIRATOIRES MORTALITÉ

Un IPI est un animal **Infecté Permanent Immunotolérant**, c'est-à-dire que la maladie fait partie de son patrimoine génétique. De ce fait, il **tolère la maladie** sans produire d'anticorps pour lutter contre. Mais il est un **excréteur très dangereux** pour le reste de vos animaux.

Nouveau : le Conseil d'Administration a décidé de revaloriser le montant de l'IPI (pour les animaux trouvés sur boucles) à **300 €** (adhérents Caisse Coups durs BVD).



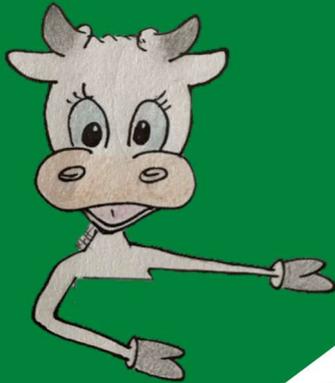
C'est en agissant ensemble que nous éradiquerons la BVD !



Mettre 3 échantillons par enveloppe lors de vêlages groupés.



GDS
Allier



CONTACT

22 route de Souvigny
La Tuilerie - CS 30 811
03 008 MOULINS CEDEX

@gds03@reseaugds.com
☎ 04 70 35 14 30
🌐 www.gds03.fr

Allier
le Département



Le Conseil Départemental
contribue à hauteur de 80 %
de prise en charge et les 20 %
restant du GDS.
Déduit de votre bon de
commande.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Au 21/06/21 :

- 98 % des cheptels ont dépisté leur naissance
- 96 % de veaux dépistés
- 0.11 % de veaux positifs trouvés
- 87 % des IPI éliminés à ce jour
- 0.64 % de trocarts arrivés vides au laboratoire
- 71 plans d'assainissements ouverts et 3 plans refusés
- 344 voisins de foyers concernés par des parcelles attenantes
- 264 IPI détectés (185 sur boucles + 79 en assainissements)
- 200 visites BVD (démonstration bouclage + enquête épidémiologique)
- 312 526 attestations bovins non IPI éditées
- 5 098 courriers d'anomalies gérés par votre GDS
- 5 228 boutons commandés
- 249 échantillons perdus par la Poste soit 0.14 %
- 2 807 cheptels « supposé indemne »
- 7 cheptels « suspect d'être infecté »
- 83 cheptels « infecté »
- 67 cheptels « non conforme »

COMMENT PROTÉGER MON TROUPEAU ?

- Isoler et dépister les animaux à l'introduction,
- Attendre le retour des analyses avant d'intégrer le ou les animaux au sein du troupeau
- Utiliser un Billet de Garantie Conventionnelle,
- Vacciner les animaux destinés à la reproduction (à discuter avec votre vétérinaire)

VACCINATION



Merci de prendre contact avec votre GDS pour signaler l'utilisation ou non de vaccin BVD (cheptel reproducteur, veaux...) dans votre troupeau.

Nous devons assurer la traçabilité de celle-ci pour éviter une mauvaise interprétation des résultats d'analyses lorsque nous basculerons les élevages en surveillance sérologique.

NOUVEAUTÉ : MENTION BVD SUR LES ASDA dès la prochaine campagne

ATTESTATION SANITAIRE						
N° Travail	Code Pays	Numéro National	Sexe	Type Racial	Date de Naissance	Nom du Bovin
Type racial des parents			Numéro d'Exploitation		Numéro national de la mère porteuse	
Provient d'un troupeau : OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE						
Troupeau indemne en IBR Cheptel assaini en varron				L1 : marquage BVD cheptel L2 : marquage BVD bovin		
J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).						
Jour			Mois		Année	
Signature de l'éleveur (2) Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.						